

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 304

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 26**

À l'alinéa 4, après le mot :

« durable »,

insérer les mots :

« , de promotion de l'agroécologie et de l'agriculture biologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif du présent amendement est d'affirmer qu'en accord avec la réorientation de la politique agricole française vers le développement de l'agroécologie, les établissements ou organismes d'enseignement, de formation professionnelle, de développement agricole et de recherche agronomique et vétérinaire se fixent comme but dans l'exercice de leurs missions de participer à la promotion de l'agroécologie mais aussi de rappeler son mode le plus abouti : l'agriculture biologique.

Nous avons visiblement pris du retard dans ces domaines : bien que la France reste le premier producteur européen, les difficultés persistent. Un rapide tour d'horizon européen sur les surfaces consacrées à l'agriculture biologique est très parlant : 1,1 % du total en France, contre 5,9 % en Allemagne, 10,5 % en République Tchèque, 14,2 % en suède, 19,4 % en Autriche, et même 20,6 % au Danemark. La marge de progression est donc importante alors que le produit global de l'agriculture biologique était de plus de 17 milliards en 2010.

Il est temps que la France se positionne de manière affirmée dans ces domaines.